

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées
dans la fonction publique

Délibération n° 2015-12-01 du 17 décembre 2015 portant désignation du rapporteur de la commission Évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : AFSX1531031X

Le Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 26, 36 et 64;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 2, 3, 12 et 18;

Vu le règlement intérieur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique adopté le 7 novembre 2006 modifié, notamment ses articles 53 et 54;

Vu la proposition de la commission Évaluation du 18 novembre 2015;

Sur proposition du président,

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. Le rapporteur de la commission Évaluation est : M. Bruno PICARD.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2015-12-01 du 17 décembre 2015 portant désignation du rapporteur de la commission Évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de présents au moment de la délibération : 14.

Votants : 16 (dont 2 pouvoirs).

Abstentions : 0.

Nombre de voix « Pour » : 16.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 17 décembre 2015.

Le président,

A. MONTANÉ

Le directeur,

M. DESJARDINS